

**14-09-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance régulière tenue le 14 septembre 2020, à 19h30, au 356, rue Principale, à laquelle séance sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Vacant

Absents: Siège #2: Monsieur Richard Fournier  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre  
Siège #4: Madame Micheline Morin  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

La rencontre est sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

---

**Constat de quorum**

Considérant qu'il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibération du conseil municipal;

Considérant que selon l'article 155 du code municipal (C-27.1 art. 155), lorsqu'il y a absence de quorum, deux membres du conseil présents peuvent ajourner la séance une heure après que le défaut de quorum a été constaté;

Par conséquent, comme il n'y a aucun(e) conseiller(ère) présent et que ceux-ci ont confirmés par téléphone qu'ils ne pourraient être à ladite réunion, Monsieur le maire mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance régulière n'étant pas atteint, la séance ne pouvait pas délibérer, c'est donc un ajournement immédiat de ladite séance.

Vu la progression du COVID-19 au Bas-Saint-Laurent, la séance d'ajournement est reportée ultérieurement en septembre à huit clos. L'avis de convocation sera acheminé à tous les membres du conseil par la directrice générale et un avis public sera affiché à deux endroits déterminés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité et Facebook.

**Levée de la rencontre**

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure trente-cinq minutes (19h35).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

